

L'ECHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

Et de la C. M. B. A.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 19 Novembre 1891

No. 35

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

L. N. LUSSTER & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAGNUELON & FRERES

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

Ou n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité. FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Don Marché pour leurs

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBERAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le sousigné continue toujours son commerce de spécialité en

Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest,

(En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES :

Fournales et Poelès de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégués suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUK TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRERES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHIOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

AVIS

AVIS public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir certains droits et privilèges plus étendus et mieux définis, devenus nécessaires au bon fonctionnement et à la prospérité de l'Union St-Joseph.

J. A. CADOTTE,
Sec.-Trésorier.

Avis important

Les membres de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe voudront bien prendre note que le bureau de la Société, rue Cascades, ne sera plus ouvert, jusqu'à nouvel ordre, que les mercredi, vendredi et samedi soir, depuis 6 heures jusqu'à huit heures : de même pour toutes les affaires concernant le journal.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'*Echo*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.
DR J. A. MACCABE,
Grand Président.

UNION ST-JOSEPH

(Suite)

DIMANCHE, 8 NOVEMBRE 1891.

Lecture est ensuite donnée de l'amendement à la motion J. A. Côté, présentée et endossée par la succursale de St-Pie : Que les mōts seize ans soient retranchés des deux sections de la motion principale.

Bien peu de remarques ont été faites sur l'amendement, les deux partis en présence, favorables ou opposés à la motion principale, réservant leurs remarques et leur ardeur, pour discuter le principe même de la division des bénéfices dans les cas précités. Il convenait en effet, avant de faire le partage en *justice*, de l'accorder en *secours* conformément au but pour et en poursuite duquel notre société existe ; ce qui fait que nous sommes *Société de secours mutuel* et non pas officiers de la loi chargés de répartir également et légalement une succession ordinaire.

On semblait d'ailleurs vouloir ou ne pas vouloir la proposition principale pour des raisons qui ne concernaient en rien l'amendement. Il importait surtout de savoir si, arrivant ce cas visé par le règlement, les enfants encore jeunes et laissés orphelins par la mort du père, devaient être négligés au bénéfice de la veuve ; s'il ne convenait pas de donner au sociétaire la liberté relative de parer certains inconvénients, etc. Pourquoi la motion principale susdite fut emportée sans coup férir, sur l'amendement.

Le temps était alors arrivé de déterrer la hache de guerre. Une heure durant, on avocassa les droits au secours, futurs ou conditionnels, de la veuve et des orphelins, — les partisans du *statu quo* parlant en époux modèles, empressés, soucieux, ceux de la motion en père autant qu'en époux — tous et chacun d'eux en un langage énergique, primesautier mais convenable et chrétien.

On était venu de tous côtés pour prendre part ou pour écouter. Les succursales d'Acton-Vale et de Roxton étaient représentées à la fois, et en qualité et en quantité.

Après la discussion comme susdit, le président laissant le fauteuil, résuma les débats en un assez long discours, très animé, vigoureux et qui fit parfaitement *comprendre* la question ; puis l'on procéda à voter le mérite en opposition au règlement actuel.

Résultat : insuffisance de majorité pour la motion J. A. Côté ; en conséquence de quoi jusqu'à avis contraire, la veuve sera seule protégée dans tous les cas, comme si le sociétaire ne devait jamais laisser après lui d'enfants issus d'un premier mariage.

Et après l'expédition de quelques autres affaires de routine, l'assemblée s'ajourne.

Comité de Régie

DIMANCHE, 8 NOVEMBRE.

Présidence de B. O. Béland, écr., président.
Présents : MM. J. A. Casavant, L. Cordeau, F. Lajoie, D. Lapierre, J. A. Côté, J. Benoit, J. Leduc, J. H. Morin et J. A. Cadotte.

Après lecture, il est résolu que les deux derniers rapports soient approuvés.

Applications pour bénéfices de MM. E. Clapin, 24 octobre ; Michel Cadoret, 27 octobre ; Michelle Larochelle, 27 octobre.

Résolu de payer : aux malades...	\$ 76.50
Dme veuve Beaurgard (ac.).....	200.00
Dame veuve Phaneuf (bal.).....	89.50
Au collecteur-trésorier.....	12.20

Ensemble \$378.50

Demandes d'admission et certificat requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

J. E. F. Gravel, journalier, 40 ans..	St-Ephrem
	[d'Upton
Jos. Phaneuf, cultivateur, 20 ans..	do
Raoul Gadbois, journalier, 26 ans..	do
V. Paquette, cultivateur, 39 ans..	do
Hormidas Robert, tanneur, 25 ans..	St-Hyacinthe
Ant. Sicard, fromager, 39 ans..	Ste-Hélène
Michel Bérard, marchand, 29 ans..	do

15 NOVEMBRE.

Résolu de payer : aux malades.....	\$10.50
Divers.....	22.96

Application pour bénéfices de P. Baillargeon, 13 novembre.

Demandes d'admission et certificat requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis.

Narcisse Chicoine, cultivat. 40 ans..	Upton
Edmond Lussier, forgeron, 20 ans..	do
Henri Dorais, briquetier, 27 ans..	do
Alex. Dorais, fils Narc. do	20 ans.. do
Alphonse Dorais, briquierier, 20 ans..	do
P. S. Beaugard, notaire, 31 ans..	St-Liboire
Louis Gervais, cultivateur, 35 ans..	Upton
Alex. Lajoie, marchand, 24 ans..	St-Liboire
Antoine Delège, hôtelier, 39 ans..	do

Le secours mutuel

EN FRANCE, on peut ranger sous les différents chefs suivants les avantages et obligations faites aux sociétés de secours mutuel par le décret organique du 26 mars 1852 et ceux postérieurs à cette date.

1° Capacité de prendre des immeubles à bail, de posséder des objets mobiliers et de faire tous les actes relatifs à ces droits ; facilité de recevoir, avec l'autorisation du préfet, les dons et legs mobiliers dont la valeur n'excède pas 5,000 francs. Cependant, un avis du Conseil d'Etat, en date du 12 juillet 1864, a déclaré les sociétés approuvées aptes à recevoir des libéralités supérieures à cette somme, avec l'autorisation du pouvoir Exécutif.

2° Suppression de diverses causes de dépense, soit par l'obligation imposée aux Communes de fournir gratuitement les locaux nécessaires aux réunions, ainsi que les livrets et registres nécessaires à l'administration et à la comptabilité, soit par la remise des deux tiers du droit municipal sur les convois dans les villes où ce droit existe, soit enfin, par la dispense des droits de timbre et d'enregistrement pour tous les actes intéressant les sociétés approuvées.

3° Faculté de recevoir des subventions de l'Etat, du département et de la commune. Un fonds de dotation de 10 millions a été affecté par l'état à cette destination.

4° Placement des fonds aux caisses d'épargne et à la caisse des dépôts et consignations avec des avantages particuliers : création des fonds de retraite destinés à procurer des pensions aux membres âgés des sociétés de secours mutuel.

Enfin, avantages généraux établis au profit des sociétés ou de leurs membres, et consistant dans les patronages d'une commission supérieure instituée près le ministère de l'Intérieur, dans la délivrance de récompenses honorifiques aux sociétaires qui s'en montrent les plus dignes, dans l'existence d'un diplôme pouvant servir aux membres participant comme passeport ou livret d'ouvrier, et dans diverses autres faveurs.

Les obligations que les sociétés approuvées ont à remplir peuvent se résumer, d'une manière générale, dans l'observation des dispositions, des lois et règlements qui les concernent, dans l'exécution de leurs statuts et dans la présentation régulière du compte-rendu annuel de leurs opérations.

Un proverbe par semaine

IL n'est pas de petit chez-soi.
On va quelquefois chercher bien loin les éléments du bonheur ! Que de gens, arrivés au soir de la vie, pourraient s'écrier : trop tard, hélas ! avec le poète.

Où donc est le bonheur ? disais-je.—Infortuné ?

Le bonheur, ô mon Dieu, vous me l'avez donné !

Vous êtes né, cher lecteur, dans un humble village ?..... Croyez moi, à moins d'absolue nécessité, à moins d'une de ces circonstances impérieuses où il est permis de voir la volonté d'en haut, croyez-moi, restez dans ce village, dans votre ville natale.

Peut-être y habitez-vous la demeure où vous êtes né, où vous avez vu mourir votre père vénéré, votre bien-aimée mère, où se sont passées toutes vos fêtes de famille, ces repas simples et joyeux du mariage, du baptême, de la première communion.

C'est là que vous avez eu, aussi loin que remontent vos souvenirs, l'exemple salutaire des vertus de votre aïeul, peut-être de votre bisaïeul. Votre père et votre mère ont continué ces bien-faisantes traditions.

Ce petit logis a été, depuis plusieurs générations, le cadre d'existences honnêtes, tranquilles et respectées.

Pourquoi ne feriez-vous pas à votre tour ce que vous avez vu faire toute votre enfance ; et pourquoi ne seriez-vous pas aussi, comme votre père et votre mère, laboureur, artisan, homme de loi, propriétaire ?

Pourquoi changer de profession, de milieu ? Pourquoi perdre, de gaieté de cœur, ces trésors d'expérience, de clientèle, de considération, d'amitié qu'ont entassés pour vous ceux qui vous ont précédé dans la carrière ?

Je ne veux pas dire du mal de la ville, où je gagne mon pain et où je mourrai sans doute ; mais en ville, on change d'appartements très fréquemment. On connaît à peine ses voisins. On ne sait pas tout ce que c'est que la maison paternelle, sachez-le, habitants de la campagne.

Vous qui avez un logis, un chez vous, un home comme disent les Anglais, vous possédez une richesse morale inappréciable.

Au nom du Ciel n'en faites pas fi.

Aux membres de l'Union St-Joseph

Nous annonçons depuis quelques semaines, dans une autre colonne, que le bureau de la société sera ouvert les mercredi, vendredi et samedi soir seulement de chaque semaine, jusqu'à nouvel ordre. Nous avertissons cependant tous les membres de la ville que l'époque la plus convenable et pour eux-mêmes et pour le collecteur, c'est bien le dimanche immédiatement après la grand'messe, en la salle de la société, soubassement de la cathédrale, où le dit collecteur ou un assistant est toujours prêt à recevoir les contributions comme à transiger les autres affaires de sa compétence.

L'Eglise catholique possède le signe de la sainteté

Quelques reproche que les réformateurs aient faits à l'Eglise catholique pour la corruption des mœurs qui s'y était glissée, il est certain qu'elle a toujours rejeté avec horreur les doctrines immorales. Quand on veut s'éloigner du sentier de la vertu, il faut que l'on se mette en opposition avec son esprit, ses lois et ses prescriptions. On voit la preuve de ce que nous venons de dire dans le fait que les catholiques, lorsqu'ils s'écartent de la vertu, penchent vers le protestantisme, tandis que les membres des communions séparées de l'Eglise s'en rapprochent, toutes les fois que leur vertu s'élève au-dessus de la mesure ordinaire de la vie domestique. Les protestants soutiennent cependant que l'Eglise catholique ne possède point les doctrines de la sainteté, à cause de la facilité avec laquelle elle accorde l'absolution aux pécheurs et de son audace à déclarer qu'il n'est pas nécessaire de tenir sa promesse envers les hérétiques. Ils citent aussi la morale des jésuites, qui a été, disent-ils, extrêmement funeste, et ils ajoutent que puisque l'Eglise a rétabli cet ordre, elle s'est rendue par là solidaire de cette morale. Il suffit, disent-ils, de la maxime que la fin justifie les moyens pour donner le droit de désigner son esprit comme abominable. Or ce que les ministres appellent la morale des jésuites n'a jamais été approuvé par l'Eglise. Le rétablissement de l'ordre ne prouve rien à cet égard, puisque l'ordre des jésuites a été fausement accusée d'avoir accueilli la maxime que la fin justifie les moyens. Les ministres du synode de Brieg demandent à l'Eglise la déclaration positive qu'elle ne partage pas " ce qu'il y a d'é-

quivoque et de dangereux dans la morale des jésuites. " On croira peut-être après cela que les protestants se contentèrent d'une semblable déclaration : on se tromperait. Dès le 25 juin 1791, les cardinaux de la propagande ont proclamé authentiquement ce qui suit : " L'Eglise de Rome n'a jamais enseigné que l'on ne doive pas tenir la parole donnée à un hétérodoxe, ni qu'il soit permis de violer le serment prêté à un roi qui n'appartient pas à la communion des catholiques. " Eh bien, depuis cette déclaration, le mensonge traditionnel d'après lequel l'Eglise catholique enseignerait qu'il n'est pas permis de tenir sa parole à un hérétique, n'a cessé d'être soutenu, sous toutes les formes possibles, comme une vérité incontestable, par les calomnieurs privilégiés de l'Eglise catholique. Du reste voici le seul fondement de cette calomnie. On prétend que le concile de Constance, pour justifier l'exécution de Jean Hus par l'empereur Sigismond, aurait déclaré qu'il ne fallait pas tenir la parole donnée à un hérétique. Mais, pour prêter à ce mensonge une apparence de vérité, on a supposé un canon qui n'a jamais existé, et l'on en a altéré un autre. L'évidence de ce fait a été démontrée dans les *Feuilles historiques et politiques*, t. IV, p. 402 sq.

Mais il y a plus ; cette maxime que les protestants reprochent à tort aux catholiques a été par eux non-seulement soutenue, mais souvent mise en pratique. Knox, auteur du Martyrologue protestant, dit qu'il n'est pas nécessaire de tenir sa parole à un ennemi de la vérité, c'est-à-dire à un catholique. A l'avènement de Marie, il répondit à ceux qui ne voulaient pas conspirer contre la reine, parce qu'ils lui avaient juré fidélité, que leur conscience leur ordonnait de la tuer, elle et tous ses prêtres.

Quant à la prétendue morale des jésuites, il est certain que quelques jésuites isolés ont en effet modifié la doctrine morale, parfois même pour se bien venir des protestants ; mais à l'instant même l'ordre tout entier s'éleva contre ces pernicieuses erreurs, ce qui prouve que l'on a tort de les attribuer à l'ordre même. Du reste, parmi les maximes repoussées par les jésuites, il n'y en a pas une seule qui n'ait été enseignée par des protestants avec une plus grande extension encore. Nous venons d'en citer un ; en voici un autre. Les protestants ne cessent de reprocher à Mariana la doctrine du tyrannicide. Il a dit en effet qu'il est permis de tuer un tyran qui se rend insupportable au peuple et compromet le bien de l'Etat par ses vices. Mais Luther, qu'a-t-il enseigné ? Il pose la question

s'il est permis de tuer un tyran qui se conduit arbitrairement, contre la justice et l'équité, et il répond : " Cela ne convient pas à un particulier qui n'est point placé dans une position publique ; mais si je rencontre un tyran en flagrant délit avec ma femme ou avec ma fille, je puis le tuer, comme tout autre assassin ou brigand " (*Eutretiens de table*, Iéna, 1603, f. 482). Ajoutez à cela que le livre de Mariana a été condamné au feu, et que Luther est encore aujourd'hui aux yeux de ses sectateurs un *homme de Dieu, un homme plein du Saint-Esprit*. La morale des jésuites inspire donc moins d'horreur aux protestants qu'aux catholiques.

Rapports mutuels du Patron et des Ouvriers

Les rapports qui unissent le patron et les ouvriers dans la famille ouvrière procèdent : 1° des droits et des devoirs réciproques qu'ils ont les uns à l'égard des autres ; 2° de la communauté des intérêts matériels et spirituels ; 3° de leur qualité de membres d'une société unie non seulement par les liens de la justice, mais encore par la charité et les vertus qui en découlent.

Les droits et les devoirs réciproques entre patron et ouvriers reposent, comme la famille ouvrière elle-même : 1° sur un contrat d'engagement qui place l'ouvrier sous l'autorité du patron, et confère à celui-ci tous les droits et lui impose tous les devoirs indiqués soit par le contrat lui-même, soit par les lois et la coutume légitime de l'atelier et de l'usine ; 2° sur le droit naturel, qui donne au patron pouvoir et charge non seulement d'assurer la prospérité de l'exploitation, mais encore de constituer en famille ouvrière et de gouverner l'ensemble de ceux qui prêtent leur concours à la production ; 3° enfin sur les devoirs réciproques que la justice et la charité leur imposent.

En sa qualité de directeur de l'entreprise, le patron a droit, de la part de ses ouvriers ; 1° à la quantité de travail fixée par le contrat d'engagement et la coutume légitime ; 2° à la bonne qualité du travail dans la mesure où elle est moralement possible ; 3° à l'obéissance pour tout ce qui concerne l'exploitation.

En sa qualité de père de la famille ouvrière, il a droit d'exiger de son personnel : 1° l'observation des règlements qui proscrivent le mal et favorisent le bien dans l'usine ; 2° la soumission aux commandements de Dieu et de l'E-

lise ; 3° le respect, sinon le concours effectif, de ses ouvriers pour les institutions destinées à protéger les droits de la famille naturelle, de la société civile et des âmes.

Les ouvriers ont droit de la part du patron : 1° à n'être pas obligés à un travail plus considérable que ne le permettent leurs forces, les conventions du contrat, les usages reçus, les règlements sociaux, les lois divines et humaines ; 2° à recevoir le salaire convenu pour la tâche exigée, avec un surcroît, si le patron demande un travail supplémentaire ; 3° à ne pas être mis dans l'impossibilité d'accomplir les devoirs que leur imposent les lois de Dieu et de l'Eglise et celles de la société civile.

Il y a certains droits stricts basés, les uns sur la justice commutative, comme ceux qui regardent la quantité du travail et les salaires ; d'autres sur le droit social, comme l'obéissance professionnelle due au patron ; d'autres enfin sur le droit divin, comme la possibilité, pour l'ouvrier, d'accomplir ses devoirs envers Dieu, la famille et le prochain.

Outre ces droits stricts, le patron et les ouvriers ont d'autres droits basés, soit sur les convenances sociales, soit sur la charité chrétienne ; ils ne sont pas susceptibles, comme les précédents, d'une délimitation fixe et, par conséquent ils doivent s'estimer d'après les règles de la sagesse et de la prudence chrétiennes.

Bien que le patron soit seul propriétaire de l'usine ou du matériel, il n'en doit pas moins quelques égards à ses ouvriers en ce qui concerne l'usage du matériel, de la machine, du métier. Faire passer sans raison un ouvrier d'un atelier dans un autre, le déposséder de son métier sans motif, serait lui donner une occasion légitime de se plaindre, et peut-être léser ses droits à cause des pertes qu'il peut subir par suite de ce changement. Il est bon, d'ailleurs, d'encourager l'esprit de famille, qui porte l'ouvrier à se considérer comme enfant de la famille et à dire : mon atelier, mon métier, mon outil.

Ajoutons encore que c'est l'intérêt du patron, parce que l'habitude sur un même métier rend l'ouvrier plus habile.

Il y a entre le patron et les ouvriers une communauté d'intérêts. L'antagonisme créé entre eux par la Révolution n'a fait que rendre cette vérité plus évidente. D'abord, pour ce qui touche aux intérêts spirituels et moraux, comme le bon esprit dans la famille, la régularité de la conduite et le soin du salut, cette communauté est évidente. Les ouvriers comme le patron ont à aimer et à servir Dieu pour at-

river à la vie éternelle, et tous les moyens qui peuvent aider les premiers à atteindre cette fin assurent par là même le salut du second.

En ce qui regarde les intérêts temporels, comme l'activité et le savoir professionnels, le travail, le salaire, la santé et la prospérité industrielle, le patron a autant d'intérêt au bien-être de ses ouvriers que les ouvriers à la prospérité du patron. Ainsi, même la quotité du salaire et la durée du travail, dont on a fait des causes d'antagonisme, sont pour tous un lien qui les unit. En effet, si les ouvriers exigeaient un salaire plus élevé et un travail moindre, ils ruineraient l'entreprise et se ruineraient ainsi eux-mêmes. Si le patron voulait imposer un salaire moindre et un travail supérieur, il réduirait peut-être ses ouvriers à la misère ; dans tous les cas, il les pousserait à la révolte, qui conduit, elle aussi, à la ruine des entreprises. Cette communauté d'intérêts temporels établit donc un lien de plus entre l'ouvrier et le patron.

Entre le patron et les ouvriers, leur qualité de membres d'une même société crée des rapports analogues à ceux qui existent entre les membres d'une même famille. Les ouvriers doivent au patron le respect, la déférence et les marques d'honneur qui conviennent au chef de la famille. Le patron doit aux ouvriers la protection, les conseils et l'affection que le chef de la famille accorde à ses subordonnés. C'est ainsi que se trouve constituée la famille ouvrière.

La famille ouvrière est fondée sur les rapports naturels et réciproques établis par l'entreprise commune entre le patron et les ouvriers. Son organisation immédiate dépend de l'autorité du patron et se trouve placée sous sa responsabilité.

L'autorité, nécessaire au patron pour constituer la famille ouvrière, est un attribut essentiel à son titre, mais qui engage en même temps et par le fait sa propre responsabilité. Il est donc d'une extrême importance pour lui de connaître la nature, le caractère et les limites de son autorité, ainsi que l'étendue de sa responsabilité.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charnues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

PROBITE

Les rapports de l'ouvrier qui travaille à son propre compte, aussi bien que du patron ou chef d'industrie, avec le public, doivent être basés sur la probité la plus sévère ; en sorte que, pour la qualité, comme pour la quantité de ce qu'il livre, sa parole et même son nom seul soient une garantie suffisante.

En mesurant, en toisant, en pesant, il ne saurait être trop attentif à ne point commettre d'erreurs à son avantage. Un calcul inexact sera vérifié et tournera à la honte de celui qui l'a fait. Il aura beau dire : " Je m'étais trompé ; " on ne lui répondra point : " Non, vous vouliez tromper, " mais on le pensera peut-être.

C'est dans la confection des produits qu'il doit être consciencieux, surtout si la qualité de cette confection n'est point aisée à vérifier, surtout encore s'il a affaire à des personnes qui ne s'y connaissent pas. Livrer au public des produits qui n'ont que de l'apparence sans solidité et dont on a habilement déguisé les défauts réels, est-ce agir en honnête homme ?

Il est des cas cependant où la pratique veut être servie ainsi. Subissez donc cette exigence si vous pouvez vous y résoudre, pourvu que vous mettiez le prix en rapport non avec l'apparence de l'objet, mais avec sa valeur réelle.

Mais quand on attend de vous ce qu'on appelle de bon ouvrage, c'est de bon ouvrage que vous devez donner, bon pour la qualité de la matière employée, bon par le soin apporté à la confection.

On pourrait croire que l'ouvrier qui travaille en conscience gagne moins que celui qui, ne s'inquiétant pas de faire bien, peut faire davantage dans le même espace de temps. C'est une erreur ; quand un ouvrier est connu pour sa probité scrupuleuse et pour le soin qu'il apporte à bien faire, on lui accorde volontiers un prix plus élevé qu'à d'autres : son nom acquiert une certaine réputation, et tout ce qui sort de ses mains a plus de valeur.

Abuser de cette réputation et faire passer sous son propre nom l'œuvre de quelque ouvrier médiocre, c'est ce que la probité ne permet pas.

Pourquoi remarque-t-on de la différence entre l'ouvrage marchandé et l'ouvrage fait à la journée ? Le premier, dit-on, est toujours fait plus vite, le second est toujours mieux fait. Dans l'un et dans l'autre cas, l'emploi du temps et les soins donnés à la besogne doivent, selon la

conscience, être les mêmes : à la journée, on doit faire aussi vite ; à la façon, on doit faire aussi bien.

On doit aussi, autant que possible, achever l'ouvrage et livrer les produits dans les délais convenus. Il arrive trop souvent que, pour ne pas perdre ses pratiques, on les amuse par des promesses que l'on sait bien ne pas pouvoir tenir. On commence plusieurs besognes à la fois, quitte à les terminer quand on pourra. De là, qu'arrive-t-il ? On se trouve en retard avec toutes les pratiques, et on les mécontente toutes. Un homme ne doit jamais donner légèrement sa parole ; lorsqu'il l'a donnée, il ne lui est pas permis d'y manquer. Ne serait-il pas à la fois et plus simple et plus juste de ne s'engager que dans la limite de ce qu'on peut faire ?—" Mais on perdra des pratiques. "—Non, très-probablement. Je vous demande un ouvrage pour la fin de juillet. Consciencieusement, vous me répondez que je ne puis y compter avant la fin de septembre. Je me consulte alors ; si je vois que je puisse, sans inconvénients, attendre deux mois de plus, je m'y résous. Mais si, dans la crainte de ne voir m'adresser ailleurs, vous m'avez fait pour juillet une promesse vaine, je vous rends responsable du tort ou de l'ennui que le délai m'occasionne, et je cesse de tenir à un ouvrier qui, ne s'inquiétant pas de l'embarras qu'il me cause, paraît lui-même ne pas tenir à moi.

Chercher à se faire valoir aux dépens de ses rivaux, décrier leur personne ou leur travail, intriguer pour détourner à son profit leur clientèle, ce sont là des manœuvres que la délicatesse interdit. Abaisser démesurément le prix de la main-d'œuvre pour obtenir la préférence sur ses concurrents ; c'est une tactique détestable, dont l'ouvrier finit toujours par être victime, ainsi que la pratique : celle-ci ne reçoit pas d'aussi bon ouvrage ; celui-là donne un exemple dont on peut ensuite abuser cruellement contre lui. A force de rabais de ce genre, les ouvriers se ruinent, et le public est de plus en plus mal servi.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

L'HIRONDELLE

Pourquoi me fuir, passagère hirondelle ?
Viens reposer ton aile auprès de moi
Pourquoi me fuir ? c'est un cœur qui t'appelle :
Ne suis-je pas voyageur comme toi ?

Dans ce désert le destin nous rassemble :
Va, ne crains pas d'y nicher près de moi.
Si tu gémis, nous gémirons ensemble :
Ne suis-je pas isolée comme toi ?

Peut-être, hélas ! du toit qui t'a vu naître
Un sort cruel te chasse ainsi que moi
Viens t'abriter au-mur de ma fenêtre :
Ne suis-je pas exilée comme toi ?

As-tu besoin de laine pour ta couliche
De tes petits, frissonnant près de moi ?
J'échaufferai leur duvet sous ma bouche :
N'ai-je pas vu ma mère comme toi ?

Vois-tu là-bas, sur la rive de France,
Le seuil aimé qui s'est ouvert pour moi ?
Va, portes-y le rameau d'espérance,
Ne suis-je pas son oiseau comme toi ?

Ne me plains pas... Ah ! si la tyrannie
De mon pays ferme le seuil pour moi,
Pour retourner la liberté bannie
N'avons-nous pas notre ciel comme toi ?

Les Lyceens

En attendant que les moustaches
Poussent sous votre petit nez,
Allez ! allez ! ô bons potaches !
Agissez comme vos aînés.

Suivez les vieilles habitudes,
Révoltez-vous avec ardeur.
Assommez vos maîtres d'études,
Et citez votre proviseur.

Sur les pions, ces vils mercenaires,
Faites pleuvoir avec mépris
Les atlas, les Dictionnaires,
Les Salluste et les *De Viris*.

Puis, fiers de cette noble tâche,
Rentrez chez vous très crânement,
Et si votre père se fâche
S'il vous dit : " Mauvais garnement,

Désormais que comptes-tu faire ?
Comment te trouver un métier ?"
Répondez : " La seule carrière
Est la carrière d'émeutier ! "

Car les noms des trois cents bonshommes
Qu'on a chassés de leur bazar,
Grâce aux temps joyeux où nous sommes,
Vous les retrouverez plus tard.

Mettez ces noms sur vos registres
Et sachez vous en souvenir,
Ce sont ceux des futurs ministres,
Des ministres de l'avenir.

Tel est le destin de la France
—De nos péchés Dieu nous punit—
C'est par l'émeute qu'on commence
C'est par le pouvoir qu'on finit.

ESCOPETTE.

Le bon pauvre

Ah ! je sais que la vie est un banquet suave,
Une longue fête pour vous ;
Vos chants toutes les nuits m'éveillent dans ma cave :
Frères, je ne suis pas jaloux.

Dieu n'a-t-il pas placé sur les cimes sercines,
Le beau cèdre au riche manteau,
Le long des torrents, courbé sous leurs haloines,
Le pâle et frissonnant roscau !

Malheur au pauvre aigri qui de sa lèrre torse
Où flotte une écume de fiel,
Insulté à la justice, à l'amour, à la force
De ce Dieu qui créa le Ciel !

O Christ, devant ton front que les épines ceignent,
Je bénis mon sort et ta loi.
N'as-tu pas dit : "Heureux celui dont les pieds saignent,
Sur les ronces derrière moi !"

Il faut que l'homme souffre en son corps ; en son âme ;
Mais une larme est un trésor,
Les pauvres brilleront au ciel comme une flamme,
Et tiendront une palme d'or.

Mon pauvre cœur, semblable à l'épi qu'on flagelle,
Reste vide après tant de coups...
Mais que j'aie une larme à mon heure mortelle,
O Christ, à verser sur tes clous !

ALFRED GARNEAU.

UNION ST-JOSEPH DE MONTREAL

Les élections de cette belle société ont eu lieu le
lundi, 2 novembre courant, avec le résultat suivant :
J. B. A. Martin, président, réélu ; C. Lavigne, 1er
vice-président, réélu ; J. Letellier, Secrétaire-archi-
viste, réélu ; J. Robichaud, Ass.-Sec.-Archiviste, réé-
lu ; J. Contant, secrétaire-correspondant, réélu ; A.

Gosselin, 1er trésorier, réélu ; O. Rollin, 2e trésorier,
réélu ; Jos. Corbeil, 1er collecteur-trésorier, réélu ; E.
Raymond, 2e collecteur-trésorier, réélu ; J. O. A. Thi-
baudeau, 3e collecteur-trésorier, réélu ; Z. Normu-
din, 1er ass.-coll.-trésorier, réélu ; Oct. Gosselin, 2e
ass.-coll.-trésorier, réélu ; E. Vigeant, 3e ass.-coll.-
trésorier, réélu ; C. Beauchamp, 1er comm.-ordonna-
teur, réélu ; D. Ledoux, 2e comm.-ordonnateur, réélu.
Visiteur des malades, division Ouest—A. Bourdon,
J. B. Labelle, P. Demers, H. Payant dit St-Onge,
Centre—P. Bédard, P. Breault, J. Lozeau, M. A.
Campeau.
Est—E. Beauchamp, M. Grignon, J. A. St-Onge,
A. Grignon.

SOCIÉTÉS

Une décision très importante pour les sociétés de
secours mutuel vient d'être rendue dans une cause en-
tre l'Union St-Joseph de St-Henri et un de ses socié-
taires.

Mme Veuve Quilliam poursuit l'Union St-Joseph
de St-Henri pour avoir ses \$100, son mari ayant
fait partie de la Société.

Le juge Pagnuelo vient de juger que, le défunt
étant mort 7 jours avant l'expiration des 12 mois ré-
glementaires de contribution, la veuve n'a pas droit
aux \$400.

Les règlements d'une société mutuelle, dit la cour,
doivent être strictement suivis.

Ignoble

Nous lisons ces ces jours-ci dans un journal
américain :

"Une lutte de boxe sans gants à eu lieu à
six lieues de Pittsburg (Etats-Unis), pour une
bourse de 200 dollars entre Jack Dexter et
Harry Lenard. Ces homme se sont battus dés-
espérément.

"Dans la 37e reprise Lenard était vaincu,
après une lutte d'une heure dix minutes, qui a
eu 30 gentlemen pour spectateurs, y compris
cinq millionnaires de Pittsburg."

Les riches qui passent leur temps à assister à
ces luttes d'homme à homme ou qui employent
leur argent à organiser des concours dans lesquels
l'un des combattant trouve souvent la mort et
où tous le deux en tous cas, sont toujours fort
mal arrangés, doivent s'attendre à expier ce
crime-là un jour ou l'autre. Il y a moyen d'u-
tiliser mieux son temps et son argent, quand
tant de milliers d'hommes, de femmes et d'en-
fants ont besoin d'aide et de secours pécuniaires.

La prévoyante ménagère

Il vient de se former à Namur, en Belgique, sous ce nom de la " Prévoyante ménagère ", une société de secours mutuel exclusivement composée de femmes.

L'inauguration solennelle en a eu lieu, il y a un mois, au milieu d'une nombreuse assemblée en partie composée de notabilités et de l'honorable gouverneur de la ville.

La " Prévoyante ménagère " compte déjà 400 membres. La contribution mensuelle est fixée à 75 centimes, soit 15 cents, et les secours sont d'un franc (20 cts) par jour en cas de maladie.

La mutualité féminine, relativement peu répandue en Europe, est presque inconnue en Amérique, plus particulièrement en Canada. Le sort de la femme mérite, pour le moins, autant de sollicitude que celui de l'homme. Si Paris n'a pas été bâti en un jour, il est permis d'espérer encore que la mutualité s'occupera quelque jour plus directement de la plus belle et meilleure moitié du genre humain.

Ce que content les grèves

Faites grève ! crient sans cesse aux ouvriers ceux qui les mènent et vivent d'eux, faites grève ! Ils savent pourtant que la grève est pour l'ouvrier la ruine et la misère.

Dites ce qu'ont produit les grèves, plus particulièrement à Québec comme à Oltawa ? Rien, rien, trois fois rien ou plutôt la misère et la déconsidération.

Si quelqu'un en a profité, ce sont les meneurs et eux seuls.

QUEBEC

Le " Canadien " a publié un article sur la corruption dans les élections. Il dit que l'électeur ne sait pas qu'il a à exercer un droit sacré et précieux. Son vote n'est qu'une marchandise pour laquelle il demande de l'argent. Tous les électeurs ne sont pas sur le marché, mais il y en a un si grand nombre qui se vendent que le résultat d'une élection générale dépend de la corruption. Cet état de choses demande un remède violent. L'Église catholique est plus puissante que la loi dans ces matières. Elle a un moyen d'atteindre ceux qui pratiquent sa religion, c'est le confessionnal. Le " Canadien " demande à l'épiscopat d'employer ce moyen. Il ne voit pas d'autre remède dans la circonstance. Le refus des sacrements est une arme puissante et le temps est venu de l'employer.

Le massacre des innocents

Sait-on combien on emploie d'enfants et de filles mineurs en France, dans les établissements industriels ?

Voici la statistique officielle, pour 59,466 établissements inspectés en 1890.

Le nombre des enfants inspectés en 1890 a été de 289,660, dont :

1,045 enfants	de 10 à 12 ans
164,817 —	de 12 à 16 ans
123,798 filles mineures	de 16 à 21 ans "

Ce sont, bien entendu, les chiffres officiels. Sont-ils exacts ? nous craignons que non. Et en Amérique donc !

Peut-on s'étonner ensuite que la race humaine, frappée dans ses jeunes générations, s'étiolle et dépérisse.

Un wagon-église

La compagnie des wagons-lits, dirigée par M. Pullman, vient de faire construire dans ses ateliers de New-York un wagon tout spécialement disposé pour service d'église.

L'édifice est composé de deux parties : une partie constituant le logement de l'évêque ou de l'officiant, et l'autre, plus grande, formant l'église proprement dite.

Dans ce dernier, il y a l'autel, la chaire, les fonts baptismaux et l'orgue, et 60 à 70 personnes y trouvent assez de place pour assister à l'office divin. C'est l'évêque du Dakota qui a commandé ce wagon-église à l'usage des villages situés sur la voie ferrée du Dakota, à des distances souvent très grandes les uns des autres.

Les Empoisonneurs

IV

LE CABINET NOIR.

—Il en est d'autres, dit-il, qui font languir longtemps. Cependant si la victime, après la mort, était soumise à un examen sérieux, les signes de l'empoisonnement ne pourraient se dissimuler. Les coupables, dans ce cas, se reposent sur l'impossibilité des soupçons. Une maladie de langueur n'inspire aucune défiance ;

aus i regardent-ils ces moyens lents comme les plus sûrs.

Alfred Auricourt écoutait attentivement ces étranges communications. A la fin, il dit à Félix :

—Qu'espères-tu donc, avec ces découvertes ? à quoi te mèneront-elles ?

—Je te l'ai dit déjà, répondit le jeune docteur, je veux arriver à reconnaître avec précision la nature du poison qui aurait servi à perpétrer un crime.

—Mais, si la substance employée ne laisse pas de traces ?

—Alors, il faut analyser chimiquement le cadavre. Ne restât-il que les os d'un squelette, le poison peut toujours en être extrait. Seulement, je suis convaincu que la médecine n'a que des données incomplètes sur la science des empoisonneurs. Autrefois, à Rome, sous les Césars, Locuste donnait des leçons de son art infernal, et formait des élèves habiles comme elle. Ces traditions se sont transmises et conservées dans un certain monde ; car, ne l'oublie pas, les moyens du mal ne se perdent jamais ; ce sont des secrets redoutables, qui, aux mains d'un petit nombre d'adeptes, jouent dans la société un rôle effrayant. A force de persévérance, il est possible, selon moi, de soulever le voile qui recouvre ces formidables mystères. Mais il est nécessaire d'expérimenter longtemps, minutieusement, pour saisir les différentes combinaisons de poisons, les symptômes qui signalent leur présence, les désordres qu'ils produisent dans l'organisme. Voilà pourquoi je me suis dévoué à ces travaux dangereux. Je veux signaler mon nom à tout prix, l'attacher à une découverte utile.

Alfred Auricourt, subjugué par ce langage enthousiaste, s'émerveillait de la conviction ardente du jeune homme et du feu avec lequel il parlait de ces choses. Il ne le quitta que fort avant dans la soirée, persuadé que Félix réussirait à s'assurer une place distinguée parmi les savants de l'époque.

Félix reprit ses études avec plus d'obstination que jamais, et Alfred suivait d'un œil curieux ce travail infatigable. Un jour qu'il était venu voir son ami, celui-ci lui dit, au comble de la joie :

—Enfin, j'ai trouvé une combinaison de substances toxiques qui tue avec la rapidité de la foudre, sans laisser de traces.

Et il entraîna Félix dans le cabinet noir. Après avoir fermé la porte, il prit une fiole qui contenait une liqueur épaisse, noirâtre, en petite quantité,

—Tu vois ce liquide ? dit Félix. Eh ! bien, une seule goutte suffirait pour tuer raide l'homme le plus robuste, j'en suis sûr.

—Cela n'est pas possible, répondit Auricourt, qui regardait avec stupéfaction son ami et le flacon que celui-ci tenait dans les mains.

—Cela n'est pas possible ? Tu dis que cela n'est pas possible ? reprit le docteur. Nous allons bien voir.

Et laissant Alfred dans le cabinet, il sortit, sonna son domestique, se fit apporter un lapin vivant. L'ayant pris, il revint avec la bête dans le laboratoire ; il versa un peu d'eau dans une tasse, où il laissa tomber une gouttelette du liquide contenu dans le flacon. Sans même essayer de mélanger les deux substances, il força le lapin de goûter au fatal breuvage. A peine les premières gouttes avaient-elles humecté la langue du malheureux animal qu'il tomba foudroyé, ne donnant plus signe de vie. Alfred le toucha : le cœur ne battait plus.

—Laissons-le quelques instants, dit Félix, dont le visage rayonnait ; quand il sera bien certain que le poison doit avoir pénétré dans le sang, qu'il s'est infiltré partout, nous ferons l'autopsie, et nous verrons s'il existe trace de substance toxique dans les entrailles ou le corps de l'animal.

Alfred était muet de saisissement.

Au bout d'un certain temps, Félix ramassa le lapin, qui gisait par terre, inanimé, l'étendit sur une table, l'ouvrit avec le scalpel, mit à nu les entrailles, l'estomac, les artères. Auricourt l'examina avec la plus grande attention : mais il ne put rien découvrir qui annonçât l'empoisonnement.

—Tu as raison, dit-il à son ami, ta combinaison est puissante.

—Oui, répondit Félix ; partant j'ai un sûr moyen de découvrir un crime, si l'on employait cette substance pour le commettre.

—Quel est ce moyen ? Je serais heureux de le connaître, déclara Alfred,

—Je te le révélerai quelque jour. Pour le moment je ne le puis, cela demande de trop longues explications.

Alfred Auricourt, quoique sans principes religieux, ne put s'empêcher de frémir en voyant son ami livré à des études dont le but paraissait équivoque. Il se demandait quelle pouvait être l'arrière-pensée de Félix ; car il ne pouvait se persuader que le motif assigné par lui à ses investigations étranges, fut le seul qu'il eût en vue. Félix s'aperçut de l'impression qu'éprouvait Auricourt, mais il dissimula, tout en prenant bonne

notes de cette observation. Dès ce moment, il se montra plus réservé avec le jeune médecin, et ne l'introduisit plus que rarement, et pour de courts instants, dans le cabinet noir. Encore ne lui parlait-il guère de ses expériences et découvertes. Plusieurs mois se passèrent, durant lesquels Félix, sauf le temps qu'il était obligé de consacrer à sa clientèle, restait presque constamment enfermé dans le cabinet noir. Ceux qui l'avaient connu autrefois, surpris de ne plus le voir, s'enformèrent et apprirent qu'il poursuivait avec opiniâtreté une découverte dont on ne put leur dire l'objet. En vain multiplièrent-ils les questions ; le docteur était entouré de gens discrets, ou qui, plutôt, à cause de leur esprit borné, ne pouvaient satisfaire la curiosité de ceux qui les interrogeaient.

Alfred Auricourt, accueilli froidement, diminua peu à peu ses visites ; enfin il les cessa tout à fait, persuadé que Félix ne se souciait pas d'être observé par un témoin importun et qui en savait déjà trop. De son côté Félix ne fit aucune démarche pour revoir son ancien ami, et les relations furent rompues entre eux.

Cette année, M. de Garderel et sa famille prolongèrent leur séjour au château de Champ-ton. Le maître de la maison devenait de plus en plus sombre. Souvent il quittait brusquement le manoir et s'en allait errer de longues heures dans les bois. Ses rapports avec Marberie étaient fréquents, mais chaque fois, il sortait de ces entrevues avec le concierge plus triste et plus soucieux. Ces visites, apparemment, ne le satisfaisaient pas, ou ne faisaient point taire ses inquiétudes. La santé d'Elisa était toujours mauvaise ; il n'y avait aucune amélioration, au contraire ; l'affection de sa mère, les soins et la tendresse ingénieuse de sa sœur, ne parvenaient pas à calmer les souffrances physiques et morales de la jeune fille, car elle ne souffrait pas seulement dans son corps, son âme aussi était cruellement atteinte. Elisa, élevée dans un couvent, jusqu'à l'âge de seize ans, avait été soustraite en partie, par cette éducation, aux influences irréligieuses du foyer domestique.

À son retour dans la maison paternelle, elle lutta quelque temps contre les propos impies et les plaisanteries sacrilèges de son père, de son frère, et sa mère, il faut le dire avec regret, s'as sociait par des sourires significatifs à ces tristes railleries qui tendaient à ruiner la foi dans l'âme pure d'une enfant. Peu à peu la négligence, puis l'indifférence s'emparèrent du cœur d'Elisa ; elle finit par abandonner la pratique de ses devoirs de chrétienne. Toutefois, son esprit

n'était pas tranquille. Surtout depuis qu'elle était malade, les souvenirs de son enfance pieuse, ceux du pensionnat lui étaient revenus. Elle n'osait en parler ; mais, elle s'entretenait souvent, en secret, de ces pensées d'autrefois. Assurément sa réconciliation avec Dieu eût soulagé grandement son âme et son corps. Sa situation dans son ensemble empirait insensiblement. La consommation fit des progrès, sans que, chose singulière, les médecins habiles qui la traitaient, eussent découvert de maladie organique. Les poumons étaient intacts ; seulement, l'estomac commençait à se débilitier. Les remèdes étaient impuissants. M. de Garderel, malgré son extérieur froid, farouche même, suivait avec une anxiété qu'il ne prenait pas la peine de cacher, la marche inexorable de la maladie. Quand il était au salon avec sa fille, il ne la quittait pas des yeux. Souvent il eût été facile de saisir sur sa figure d'airain les traces d'une émotion fugitive. Son parler était bref et rare. Alors il s'informait de sa fille, de la manière dont elle passait le jour, et de son sommeil la nuit. Elisa et sa sœur éprouvaient une extrême timidité en présence de leur père ; elles le craignaient plutôt qu'elles ne l'aimaient. Le voyant toujours sombre, d'humeur difficile, replié sur lui-même, et livré sans cesse à de redoutables emportements, elles resentaient pour lui un éloignement instinctif que rien ne pouvait maîtriser. Ce sentiment, cette attitude ne dataient pas d'hier. Dans leur enfance, le comte, parfois leur prodiguait des caresses passionnées ; puis tout à coup, les repoussait violemment. Et les pauvres enfants qui, un instant, s'étaient abandonnées heureuses et naïves aux embrassements paternels, s'éloignaient en pleurant, ne sachant comme expliquer ces brusqueries et cette singulière conduite. Plus tard, les caresses cessèrent. Mais les inégalités d'humeur du comte de Garderel firent souvent verser de larmes à ses filles. Quand il les voyait ainsi attristées, il s'irritait de leur chagrin, et leur reprochait durement de lui rendre l'intérieur de sa maison désagréable.

Mme de Garderel aimait ses filles de toute son âme, et ne voyait qu'elles au monde ; elles étaient sa consolation dans les souffrances que lui faisait endurer le caractère bizarre de son mari. Lorsqu'elle avait épousé le comte, Mme de Garderel le connaissait peu. Elle savait seulement qu'il n'avait pas vécu en bonne intelligence avec sa première femme ; mais on rejetait tous les torts sur la défunte, jeune fille pleine de dissipation et de coquetterie, disait-on, qui aurait fait le malheur et le tourment de son

mari, si elle eût vécu. Mme de Garderel était jeune encore quand elle fut conduite à l'autel. Elle avait été élevée chrétiennement, et paraissait devoir persévérer. Il lui arriva ainsi qu'à beaucoup de jeunes femmes : aimant son mari pardessus tout, ayant en lui une foi aveugle, elle épousa bientôt ses goûts, ses antipathies, son irréligion même. Elle se dit d'abord que Dieu ne demandait pas l'impossible à une femme mariée ; que son premier devoir était de plaire au compagnon de sa vie, et que des lois incompatibles avec les idées du comte n'obligeaient plus. Elle ne tarda pas à se persuader que les pratiques sacrées et imprescriptibles de la religion ne pouvaient se concilier avec la vie de famille et les obligations qu'elle impose. La malheureuse femme arriva par degrés à l'irréligion. Les conversations de son mari, la lecture de livres dangereux, la fréquentation d'un monde sans principes, et ennemi déclaré des maximes chrétiennes achevèrent sa perversion. Mme de Garderel avait un excellent cœur, mais peu de profondeur d'esprit. Les premières années de son mariage s'écoulèrent assez paisibles. Puis, M. de Garderel se montra morose, difficile, atrabilaire ; et la pauvre comtesse devint malheureuse. Ce ne fut qu'au retour de ses filles du pensionnat qu'elle obtint par elles un adoucissement à ses peines. Cette joie fut bientôt troublée par le malade d'Elisa. Une chose contrastait particulièrement Mme de Garderel, c'était l'obstination du comte à refuser pour sa fille les soins de Félix. En effet, Elisa s'était mieux trouvée tant que le jeune médecin lui avait donné ses conseils, mais il n'y avait pas d'observations à faire : la volonté de M. de Garderel était absolue.

(A continuer.)

Chronique locale

—Le 22 octobre dernier, Mgr Moreau, évêque de St-Hyacinthe, est allé présider une cérémonie aussi imposante que touchante, à West Shefford. Il s'agissait de la dédicace de l'église de West Shefford et de la bénédiction de cinq belles statues du Sacré-Cœur de Jésus, de la Ste-Vierge, de Saint-Joseph, de Ste-Anne et de St-Patrice. M. l'abbé McAuley, curé de Coaticook, devait donner le sermon de circonstance, mais ayant été empêché de venir, il fut remplacé par Mgr Moreau, qui fit une allocu-

tion en français. et M. Ths. Boivin, qui parla en anglais. Ils félicitèrent tous deux, la population française et irlandaise de l'harmonie et de la bonne entente qui régnaient parmi elles, et qui leur permettaient d'élever à la gloire de Dieu un aussi beau temple, dont aucune paroisse serait en droit de s'enorgueillir.

— On nous informe que M. N. Bourassa, artiste-peintre de Montréal, doit commencer sous peu la préparation des plans pour les travaux de décoration à l'intérieur de la cathédrale. M. Bourassa vient d'ouvrir un atelier et un bureau en cette ville, à l'endroit ci-devant occupé par M. A. Béique, professeur de musique.

— M. Sinaï Richer, vient de mettre la dernière main à une superbe peinture, un portrait à l'huile de M. Ernest Fontaine.

— Le clerc du marché, le sous-chef Chenette a intimé à un cultivateur, samedi dernier, d'avoir à rapporter chez lui un mouton qui ne présentait pas toutes les apparences de la viande saine. Ce mouton s'était tué en se frappant et avait été saigné après coup. Avis à ceux qui reviendraient avec pareille viande ; à part la confiscation ils encourent aussi une forte amende.

— On montre beaucoup de répugnance à se faire vacciner à St-Hyacinthe, si l'on s'en rapporte à l'ouvrage du médecin vaccinateur nommé par la ville, M. le Dr Beaudry. M. le Dr Beaudry a reçu une assez grande quantité de pointes de vaccin, mais les intéressés ne se pressent pas de les employer. C'est un malheur. Ce n'est pas quand le fléau est arrivé que le remède est utile. Le but du vaccin est de prévenir la maladie terrible de la picote et, dès aujourd'hui, l'on devrait se mettre en garde contre le malheureux fléau qui en ce moment exerce ailleurs ses funestes ravages.

— La troupe des "Kickapoos" comme on les appelait, a su divertir notre population pendant quinze jours. Tous les soirs il y a eu foule à la salle de l'Hôtel-de-Ville, que l'admission fût gratuite ou non. Les "Kickapoos" après quinze jours, ne l'ont laissé mercredi-matin pour s'en aller à Granby, continuer à guérir les boiteux, les paralytiques, etc, etc, etc.

— Demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin de définir certaines clauses du testament et codicile de feu Louis Marini, en son vivant cultivateur de la paroisse de St-Hyacinthe.

ECHOS

—Le joli bateau à vapeur "Eagle," la propriété de M. Connell, vient d'être mis dans ses quartiers d'hiver et entouré d'une palissade destinée à le protéger contre les glaces du printemps.

—Lundi matin, au moment où les machines de l'usine à gaz étaient en pleine opération, deux poulies ont éclaté subitement, lançant de tous côtés les débris de leur construction. Les employés, heureusement, n'ont pas été atteints.

—La manufacture Moseley est en pleine opération depuis lundi, après restauration de la bâtisse et autres accessoires qui ont subi des dommages lors du dernier incendie.

—Depuis le 15 novembre, il y aura altération dans les heures des convois du Grand-Tronc. Le convoi local pour Montréal partira d'Acton et de St-Hyacinthe à la même heure, mais quittera Montréal le soir à 5.35. L'après-midi il n'y aura qu'un convoi express pour Montréal partant de St-Hyacinthe à 4.58. Le matin l'express pour Montréal passera ici à 10.25 heures. Avis aux voyageurs.

—Le chef Benoît a touché mardi et distribué à ses pompiers le montant d'un chèque \$50.00 à lui adressé par l'établissement Moseley et Cie en reconnaissance des services rendus par la brigade du feu le 11 octobre dernier.

—Nous apprenons qu'un nouveau cercle vient d'être formé en cette ville, avec l'intention, de la part des fondateurs, de recruter des membres parmi les hommes qui ne sont plus jeunes, sous le nom de "Club des ouvriers."

—Deux voyageurs actuellement en la prison de cette ville, ont été arrêtés à St-Hilaire pour avoir pénétré avec effraction dans la maison de l'hon. J. Ouimet, avec intention de voler. M. le recorder Sicotte prononcera leur sentence lundi seulement afin, d'ici là, d'apprendre tout ce qui concerne ces oiseaux de nuit et leurs antécédants.

—Les chinois dont nous avons déjà parlé, blanchisseurs de profession, sont définitivement fixés en cette ville.

—Une autre paroisse vient de se former dans le comté de Vaudreuil sous le vocable de "St-Thomas d'Aquin."

Ce ne sont pas seulement les maîtres de poste qui se plaignent d'un tel état de choses, mais les particuliers ont plus que tous autres à souffrir des erreurs qui sont la conséquence du pêle-mêle produit par tant de noms semblables.

—L'état du revenu et de la dépense pour le mois d'octobre et pour les quatre mois de l'année fiscale, publié dans le dernier numéro de la "Gazette du Canada," laisse voir que le revenu se maintient ferme. La dépense augmente de même.

Voici le revenu du mois d'octobre :

Douanes	\$1,827,048
Accise.....	767,602
Bureaux de postes.....	190,000
Travaux Publics y compris chemins de fer....	361,552
Divers	106,155

	\$3,253,357
Dépenses.....	2,832,675
Surplus du mois	422,682
Revenu pour 4 mois.....	12,018,890
Dépenses.	8,664,560

Surplus pour 4 mois..... \$3,4~4,330

—M. Hector Langlois, marchand à St-Hugues et successeur de M. F. St-Germain, aussi marchand, vient de commencer à acheter les grains sur une grande échelle.

—Un accident qui sera probablement fatal à la victime est arrivé lundi à Brigham, P. O. Au moment où l'express du C. P. R., dépassait cette station, à une vitesse d'environ 40 milles à l'heure, un nommé Vincelette, de Farnham, sautant à bas, alla rebondir plusieurs fois parmi les bagages et autres effets déposés sur la plate-forme. On constate que le malheureux, en outre d'une profonde blessure à la tête, a un bras et une jambes cassés.

—L'Union St-Joseph de Montréal a payé, pendant les derniers six mois, les sommes suivantes : Aux malades, \$3,340 ; aux orphelins, \$450, et aux veuves, \$4,000. Malgré le paiement de montants si élevés, la société a encore à son actif, \$15,284.67 en argent et \$20,000 en propriétés et autres valeurs.

—Au régiment.

Mon colonel, ma sœur se marie et je viens vous demander une permission.

—Tu as une sœur ?

—Oui, mon colonel, nous sommes deux enfants : une fille et un garçon. "C'est moi" que suis le garçon.

—Mme Grappin, de St-Jérôme, autrefois de St-Hugues, comté de Bagot, disparue depuis trente-cinq jours en état de folie a été retrouvée par M. Morand dans son bois, en arrière du moulin Rolland. Elle avait pleinement sa raison alors. Exténuée de froid et de faim, elle n'avait pu appeler à secours que par des signes de la main. Depuis le 7 octobre elle a vécu de feuilles et d'eau. Son état inspire de la crainte. Elle est sous les soins du Dr Guillaume Prévost. Mad. Grappin est française de naissance et bien connue et estimée à St-Hugues où elle a demeuré une dizaine d'années.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
 N. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.
 Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc,
 Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

E. ROTTEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc,

AUX FROMAGERS!

TOUS LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE
En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford and National.

Bureau : No. 9—Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

ARCHITECTE

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies, Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
 D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.
 128, Rue Cascades
SANT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Batisse de la "Tribune",

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfactou garantie.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs,

No. 44. Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes.

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.**S. BOURGEOIS**

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferrermeries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Coutroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINEEst le meilleur remède connu pour
TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la
CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25c

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-CERMAIN.

“ L'ECHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par
Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité
St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.